



DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

CHÈQUE INFLATION

Face à l'inflation, la solidarité est une priorité dans les actions portées par le C.C.A.S de la commune de Villetaneuse. La mise en place des chèques d'inflation est une aide visant à améliorer les conditions de vie de tous. L'éligibilité à cette aide varie selon différents critères:

- Être locataire ou propriétaire sur la commune depuis plus de 6 mois.
- Remplir les conditions de ressources :

Personne seul(e)	Couple	Plafond à ne pas dépasser	Montant accordé
Personne seule		14.802€	60 €
Personne seule avec 1 enfant	Couple	22.203€	80 €
Personne seule avec 2 enfants	Couple avec 1 enfant	26.643,60€	100 €
Personne seule avec 3 enfants	Couple avec 2 enfants	31.084,20€	120 €
Personne seule avec 4 enfants	Couple avec 3 enfants	35.524,80€	140 €
Personne seule avec 5 enfants	Couple avec 4 enfants	39.965,40€	160 €
Personne seule avec 6 enfants	Couple avec 5 enfants	44.406€	180 €
Etc.	Etc.	+ 4.440,60€ par enfant en plus	200 €

Le Centre Communal d'Action Sociale, attribue une aide ponctuelle, dérogatoire et exceptionnelle aux personnes concernées et éligibles qui en feraient la demande.

POUR QUI ?

Résidant de commune de Villetaneuse depuis plus de 6 mois, sous condition de ressources.

MONTANT DE L'AIDE PAR FOYER COMPRIS ENTRE 60 ET 200 EUROS

DOSSIER À RENVOYER COMPLET DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AU PLUS TARD LE 31/10/2024		
Sur place ou par courrier au Centre Communal d'Action Sociale 1 Place de l'hôtel de Ville 93430 VILLETANEUSE	OU	Par mail à ccas@mairie-villetaneuse.fr

Merci de fournir des photocopies, aucun original ne sera retourné.

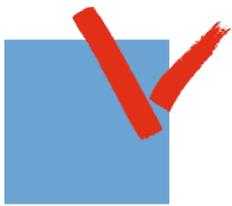
Seul un dossier complet sera étudié.

TOUT DOSSIER INCOMPLET EST AUTOMATIQUÉMENT REFUSE

Pour toute demande d'information : appeler au 01.85.57.39.60

Pièces impératives à joindre à votre dossier

- **La demande d'aide exceptionnelle** complétée et signée ci-dessous.
- **Justificatif d'état civil du foyer**
 - Carte d'identité ou titre de séjour, livret de famille si personne à charge,
- **Justificatifs des revenus du foyer**
 - Le dernier avis d'imposition sur le revenu (2024 sur les revenus 2023)
- **Justificatifs de domicile de moins de trois mois et un de six mois ou plus.**
- **Quittance de loyer (pour les locataires)**
- **Taxe foncière (pour les propriétaires)**



Commune de
Villetaneuse

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Nom & prénom du demandeur

Adresse

MAIL Téléphone

N° allocataire CAF ou MSA

Situation de famille

COMPOSITION DU FOYER ET SITUATION PROFESSIONNELLE y compris le demandeur

Nom	Prénom	Âge	Lien de parenté	Situation professionnelle

LOGEMENT : Locataire Accédant à la propriété Propriétaire

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données

Fait à Villetaneuse, le

Signature du demandeur

Cadre réservé à la commission

Dossier reçu le

Passage en commission le

Décision d'attribution

